



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 juillet 2013 (11.09)  
(OR. en)**

**12136/13**

**BUDGET 39  
FIN 426**

**RAPPORT**

---

Objet: Rapport d'activité en matière financière 2012 (section II - Conseil européen et Conseil)

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉ EN MATIÈRE FINANCIÈRE 2012**  
**Section II - Conseil européen et Conseil**

## TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION .....	3
2	SYNTHÈSE .....	3
3	OBJECTIFS ET BUDGET POUR L'EXERCICE 2012.....	5
3.1	Les principaux objectifs administratifs .....	5
3.2	Établissement du budget 2012 pour le Conseil européen et le Conseil .....	5
3.2.1	Orientation générale .....	5
3.2.2	Budget 2012 .....	6
3.2.3	Budget 2012 et rubrique 5 des perspectives financières .....	7
4	APERÇU GLOBAL DE L'EXÉCUTION DU BUDGET EN 2012.....	8
4.1	Activités et objectifs en 2012.....	8
4.1.1	Conseil européen et activités du Conseil en 2012.....	8
4.1.2	Réalisation des objectifs administratifs en 2012.....	9
4.2	Recettes .....	10
4.3	Dépenses de l'exercice 2012 .....	12
4.3.1	Aperçu de l'exécution du budget au cours de la période 2004-2012.....	12
4.3.2	Exécution des crédits par catégorie en 2012 .....	13
4.3.3	Modification du budget en 2012 .....	16
4.4	Crédits reportés .....	18
4.4.1	Exécution des crédits reportés de l'exercice 2011 à l'exercice 2012.....	18
4.4.2	Crédits reportés de l'exercice 2012 à l'exercice 2013.....	19
4.5	Recettes affectées .....	20
4.5.1	Recettes affectées perçues avant 2012 .....	20
4.5.2	Recettes affectées perçues en 2012 .....	21

## **1 INTRODUCTION**

Conformément à l'article 142 du règlement financier (RF)<sup>1</sup>, le présent document constitue un rapport sur la gestion budgétaire et financière de la section II du budget de l'UE (Conseil européen et Conseil) pour l'exercice 2012.

Le présent rapport se fonde sur les comptes de 2012, sur les conclusions des rapports annuels d'activité des ordonnateurs du Conseil ainsi que sur les informations relatives à l'exécution budgétaire issues du système financier du Conseil.

Le chapitre 3 du présent rapport présente une synthèse du cadre mis en place pour l'exercice 2012, tandis que le chapitre 4 donne un aperçu global de l'exécution des crédits budgétaires disponibles en 2012.

L'exécution du budget 2012 par ligne budgétaire est présentée à l'annexe 1.

## **2 SYNTHÈSE**

Le Secrétariat général du Conseil (ci-après "SGC") a poursuivi les efforts visant à rationaliser l'établissement et l'exécution du budget en 2012 en renforçant les connaissances et les compétences opérationnelles de ses agents financiers. À la suite d'une analyse approfondie des besoins réels et d'une hiérarchisation des priorités, le budget 2012 du Conseil européen et du Conseil (ci-après "CE/C") a été réduit de 29 millions d'euros par rapport à 2011.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union. Dans le présent document, toutes les autres références au règlement financier se rapportent au règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes.

Les efforts visant à rationaliser la taille et l'utilisation des ressources humaines du SGC se sont traduits par la suppression de 20 postes du tableau des effectifs du CE/C, celui-ci prévoyant donc 3 153 postes en 2012.

Le budget 2012 du CE/C a été établi à 533,9 millions d'euros. À la fin de 2012, un montant de 489,9 millions d'euros avait été engagé tandis que 44 millions d'euros avaient été annulés. Le taux d'exécution du budget du CE/C en 2012 a donc été de 91,8 %.

C'annulation des 44 millions d'euros est due principalement à:

- la sous-utilisation des enveloppes destinées à couvrir les frais de voyage des délégations (14,7 millions d'euros);
- la sous-utilisation du budget prévu pour l'interprétation (5,9 millions d'euros),
- la non-adaptation des salaires (7,4 millions d'euros),
- des besoins moins importants concernant le Journal officiel (0,9 million d'euros),
- une sous-utilisation des postes du tableau des effectifs et des coûts salariaux moins élevés (6,4 millions d'euros);
- des besoins moins importants concernant les autres dépenses de personnel (par ex.: agents contractuels, END) et les frais de mission (3 millions d'euros),
- des besoins moins importants concernant l'organisation des réunions, les installations techniques et le matériel de bureau (1,5 millions d'euros);
- la non-activation de la réserve (2 millions d'euros);

En ce qui concerne les crédits annulés, il convient de noter que les quatre premiers points (29 millions d'euros) dépendent en fait des activités/actions des États membres, c'est-à-dire de l'utilisation des enveloppes prévues pour les frais de voyage et d'interprétation, des délégations, des décisions relatives aux adaptations salariales, ainsi que de la manière dont les décisions législatives sont publiées au Journal officiel et du moment choisi pour ce faire.

### **3 OBJECTIFS ET BUDGET POUR L'EXERCICE 2012**

#### **3.1 Les principaux objectifs administratifs**

Les principaux objectifs administratifs du Secrétariat général du Conseil pour 2012 étaient:

- d'apporter un soutien constant au président du Conseil européen et au Conseil.
- de poursuivre le processus de modernisation administrative en vue de renforcer la qualité de son organisation.
- de préparer l'adaptation de son organisation à l'adhésion de la Croatie, en juillet 2013.

#### **3.2 Établissement du budget 2012 pour le Conseil européen et le Conseil**

##### **3.2.1 Orientation générale**

L'établissement du budget 2012 pour le Conseil européen et le Conseil s'est fondé sur deux procédures distinctes:

- 1) la proposition relative au projet de budget 2012, en mars 2011, et
- 2) une lettre rectificative au projet de budget 2012, en août 2011, compte tenu de l'adhésion de la Croatie.

Le budget 2012 du CE/C a été établi sur la base d'un objectif de croissance nulle en termes de crédits par rapport à 2011. Outre cette approche privilégiant la croissance nulle, les crédits prévus pour certains postes spécifiques ont été réduits, compte tenu de l'exécution budgétaire des années antérieures.

Afin de préparer l'adhésion de la Croatie, des ressources s'étaient avérées nécessaires dès 2012, notamment pour la langue croate (traducteurs et juristes-linguistes) et la publication de l'acquis communautaire dans cette langue. C'est pourquoi le 30 juin 2011 la Commission a invité les institutions à présenter, avant le 5 août 2011, leurs propositions concernant les ressources liées à l'adhésion qui ont ensuite été incorporées à la lettre rectificative au projet de budget 2012 de l'UE. Pour répondre aux exigences liées à l'adhésion de la Croatie, le SGC a proposé d'ajouter 1 375 000 euros à son projet de budget 2012.

### 3.2.2. Budget 2012

L'autorité budgétaire a établi le budget global du CE/C pour 2012 à 533,9 millions d'euros.

La différence de -29,3 millions d'euros (-5,2 %) par rapport au budget 2011 se répartit comme suit:

- réduction de 10 millions d'euros des paiements anticipés pour le bâtiment Europa,
- réduction de 9 millions d'euros des frais de voyage des délégations,
- réduction de 8 millions d'euros des frais d'interprétation,
- réduction de 4 millions d'euros de la réserve pour imprévus,
- réduction de 2,5 millions d'euros liés aux contrats immobiliers transférés au SEAE,
- augmentation de 2,8 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement (par exemple, les obligations statutaires et contractuelles),
- augmentation de 1,4 million d'euros pour préparer l'adhésion de la Croatie, montant ventilé comme suit:
  - dépenses liées au personnel contractuel: 400 000 euros,
  - Journal officiel / acquis communautaire: 550 000 euros,
  - Immeubles, équipement et dépenses de fonctionnement: 425 000 euros.

Vingt postes ont été supprimés du tableau des effectifs du CE/C pour 2012, qui est ainsi passé de 3 173 postes à 3 153 postes.

Une vue d'ensemble de l'établissement du budget 2012 par catégorie est présentée dans le tableau 1. Avec l'impact des ressources supplémentaires nécessaires à la préparation de l'adhésion de la Croatie, la réduction nominale du budget du CE/C pour 2012 par rapport à 2011 a été de 5,2 %. Étant donné l'inflation estimée à 1,8 % pour 2012, le budget du CE/C a en fait enregistré, en termes réels, une baisse de 7 %.

**Tableau 1: Budget 2012 du CE/C par rapport à 2011 (par catégorie, en euros)**

Catégorie	Budget 2011	Projet de budget 2012	Lettre rectificative (Cro)	Budget final 2012	Différence 2012/2011
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4=2+3</b>	<b>5=4/1</b>
Tableau des effectifs	288.302.206	294.797.000	-	294.797.000	2,3 %
Autres dépenses de personnel	24.586.301	23.065.000	425.000	23.490.000	-4,5 %
Immeubles	38.255.000	38.153.000	350.000	38.503.000	0,6 %
Systèmes informatiques	35.782.000	36.091.000	25.000	36.116.000	0,9 %
Frais d'interprétation	94.722.973	86.723.000	-	86.723.000	-8,4 %
Frais de voyage des délégations	33.675.000	24.675.000	-	24.675.000	-26,7 %
Journal officiel	5.193.000	4.626.000	550.000	5.176.000	-0,3 %
Titre III (transféré au SEAE en 2012)	2.536.000	-	-	-	-100,0 %
Divers	19.210.000	17.415.000	25.000	17.440.000	-9,2 %
Réserve	6.000.000	2.000.000	-	2.000.000	-66,7 %
<b>Total (hors acquisitions)</b>	<b>548.262.480</b>	<b>527.545.000</b>	<b>1.375.000</b>	<b>528.920.000</b>	<b>-3,5 %</b>
Acquisition de biens immobiliers	15.000.000	5.000.000	-	5.000.000	-66,7 %
<b>Total général</b>	<b>563.262.480</b>	<b>532.545.000</b>	<b>1.375.000</b>	<b>533.920.000</b>	<b>-5,2 %</b>

### 3.2.3 Budget 2012 et rubrique 5 des perspectives financières

Le tableau 2 présente un aperçu de l'évolution du budget du CE/C pour la période 2006-2012. La quote-part du CE/C dans la rubrique 5 des perspectives financières pluriannuelles est passée de 8,8 % en 2006 à 6,2 % en 2012.

Les réductions réalisées entre 2006 et 2012 résultent principalement d'une gestion budgétaire prudente. L'importante diminution enregistrée en 2011 est essentiellement due au transfert de ressources vers le SEAE, alors que celle constatée en 2012 découle d'une réduction des crédits prévus pour certaines activités compte tenu de l'exécution des années précédentes et des besoins réels (par exemple, les frais d'interprétation et de voyage des délégations; cf. point 3.2.2).

**Tableau 2: Évolution de la section II du budget de l'UE (Conseil européen et Conseil) dans le cadre de la rubrique 5 des perspectives financières 2006-2012**

(Montants aux prix courants)	2006		2007		2008		2009*		2010		2011		2012	
	M€	modification	M€	modification	M€	modification	M€	modification	M€	modification	M€	modification	M€	modification
<b>Rubrique 5</b>	6.708	5,5 %	7.115	6,1 %	7.457	4,8 %	7.603	2,0 %	7.962	4,7 %	8.173	2,7 %	8.607	5,3 %
<b>EC/C</b>	592	5,2 %	594	0,3 %	595	0,2 %	603	1,3 %	634	5,1 %	563	-11,2 %	534	-5,2 %
<b>Quote-part du CE/C dans la rubrique 5</b>	8,8 %		8,3 %		8,0 %		7,9 %		8,0 %		6,9 %		6,2 %	

\*) Le budget final après la réduction de 40 millions d'euros pour le plan européen pour la relance économique de décembre 2009 s'élevait à 563 millions d'euros.

## 4 APERÇU GLOBAL DE L'EXÉCUTION DU BUDGET EN 2012

### 4.1 Activités et objectifs en 2012

#### 4.1.1 Conseil européen et activités du Conseil en 2012

Dans le cadre du rapport d'activité en matière financière, le SGC fournit des informations sur ses activités essentielles qui sont pertinentes du point de vue financier et décrivent le fonctionnement du Conseil et du Conseil européen au cours de l'exercice concerné.

Le tableau 3 donne un aperçu de l'évolution du nombre de réunions organisées par le SGC pour le Conseil européen et le Conseil au cours de la période 2003-2012.

En 2012, en sus de 4 704 réunions "institutionnelles", le SGC a également organisé 2 189 réunions internes, sessions de formation, séminaires, réunions d'information et briefings, ainsi que des réunions avec des pays tiers.

**Tableau 3: Évolution du nombre de réunions au cours de la période 2003-2012**

Réunions institutionnelles	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Sommets	6	5	3	3	3	5	7	7	9	7
Sessions du Conseil	77	76	80	76	68	81	74	86	85	77
Réunions du Coreper	134	128	123	120	106	144	140	122	135	140
Réunions des groupes	4.333	3.971	3.918	4.037	4.183	4.480	4.272	4.127	4.373	4.480
<b>Total</b>	<b>4.550</b>	<b>4.180</b>	<b>4.124</b>	<b>4.236</b>	<b>4.360</b>	<b>4.710</b>	<b>4.493</b>	<b>4.342</b>	<b>4.602</b>	<b>4.704</b>
Autres réunions	2.209	2.392	2.791	2.713	1.735	2.051	2.021	1.996	2.075	2.189
<b>Total général</b>	<b>6.759</b>	<b>6.572</b>	<b>6.915</b>	<b>6.949</b>	<b>6.095</b>	<b>6.761</b>	<b>6.514</b>	<b>6.338</b>	<b>6.677</b>	<b>6.893</b>

Le nombre d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO) est un autre indicateur quantitatif des activités (tableau 4). En 2012, 958 actes législatifs ont été publiés au JO. Il convient de noter que le volume des actes législatifs est fonction du processus législatif qui doit être mené à bien avant que les actes puissent être élaborés sous leur forme définitive en vue de leur publication au JO.

**Tableau 4: Évolution du nombre d'actes législatifs au cours de la période 2003-2012**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Actes législatifs publiés au JO	1.045	1.118	1.056	1.317	1.000	1.274	829	825	986	958

#### 4.1.2 Réalisation des objectifs administratifs en 2012

La réalisation des objectifs fixés pour l'exercice 2012 peut se résumer comme suit:

- *Tableau des effectifs*

En 2012, le SGC a recruté 165 fonctionnaires (147 fonctionnaires permanents et 18 agents temporaires). Au cours de l'année, 246 départs ont été enregistrés (217 fonctionnaires permanents et 29 agents temporaires). En conséquence, le tableau des effectifs du CE/C a enregistré une diminution de 81 postes.

- *Modernisation administrative*

Les décisions en matière de gestion prises par le SGC ont conduit à une réduction de 20 postes du tableau des effectifs. Cette réduction est le résultat combiné d'un transfert d'activités du service assurance-maladie du SGC vers le PMO de la Commission (9 postes) et d'une rationalisation des méthodes de travail dans les unités linguistiques (11 postes).

Dans le cadre des efforts constants en vue de la modernisation administrative et de formules flexibles de travail et afin d'aider l'ensemble du personnel à mieux concilier vie professionnelle et vie privée, de nouvelles possibilités de télétravail ont été introduites au sein du SGC en novembre 2012. Cette formule permet, sous certaines conditions comme des résultats vérifiables et un rendement mesurable, d'étendre les possibilités de télétravail normal ou occasionnel pour le personnel.

- *Gestion financière*

En 2012, le SGC a continué à prendre des mesures destinées à améliorer encore sa gestion financière et ses résultats. Au cours de l'exercice, le SGC s'est attaché à renforcer les connaissances et les compétences opérationnelles de ses agents financiers. La planification et l'exécution du budget s'en est trouvée améliorée (moins de réaffectations de fonds et taux d'exécution du budget plus élevé par rapport à 2011).

Dans le cadre de l'amélioration de la position de trésorerie des entreprises européennes, le délai de paiement moyen des factures du SGC a continué à diminuer pour atteindre 19 jours en 2012 (21 jours en 2011 et 27 en 2010; le délai maximum étant de 30 jours calendrier (directive COM(2009) 126 final).

- *Politique immobilière*

Le projet de rénovation du Résidence Palace et de conversion du bâtiment en siège du Conseil européen et du Conseil (bâtiment Europa) s'est poursuivi en 2012, les travaux de construction proprement dits comprenant, entre autres, le début de l'érection des étages, l'isolation et diverses installations techniques.

## **4.2 Recettes**

Le tableau 5 présente un aperçu du résultat global des opérations de recettes effectuées en 2012. L'expression "droits établis 2011" se rapporte aux ordres de recouvrement émis en 2011 mais pour lesquels les montants n'ont été perçus qu'en 2012. L'expression "droits établis 2012" correspond donc aux recouvrements lancés en 2012.

Les opérations de recettes ne concernant que la finalisation des recouvrements en suspens en 2012, l'analyse de ces opérations porte sur les recouvrements lancés en 2012 et sur les totaux.

**Tableau 5: Aperçu des opérations de recettes en 2012 (en euros)**

Titre Chapitre	Droits établis 2011	Recettes recouvrées de 2011	Droits établis 2012	Recettes recouvrées de 2012	Total des droits établis 2011+2012	Total recouvré 2011+2012	À recouvrir en 2013
	1	2	3	4	5=1+3	6=2+4	7=5-6
<b>4 Taxes, prélèvements et redevances communautaires divers</b>	<b>1.781.885</b>	<b>1.613.558</b>	<b>56.728.674</b>	<b>55.732.900</b>	<b>58.510.539</b>	<b>57.346.459</b>	<b>1.164.090</b>
40 Déductions sur les rémunérations du personnel	0	0	25.237.663	25.237.663	25.237.663	25.237.663	0
41 Contributions au régime de pension	1.781.895	1.613.558	31.491.011	30.495.238	33.272.876	32.108.796	1.164.090
<b>5 Recettes provenant du fonctionnement administratif</b>	<b>8.710.247</b>	<b>8.509.259</b>	<b>40.751.445</b>	<b>31.791.610</b>	<b>49.461.692</b>	<b>40.300.869</b>	<b>9.160.823</b>
50 Produit de la vente de biens meubles et immeubles	55.493	57.947	4.690	3.200	60.183	60.183	0
51 Produit de locations et de sous-locations	50.917	50.917	322.152	287.378	373.068	338.295	34.773
52 Revenus d'investissements ou de prêts accordés, intérêts bancaires et autres	161		92.525	92.525	92.686	92.525	161
55 Recettes provenant du produit de prestations de services et de travaux	124.562	124.016	183.407	179.254	307.969	303.270	4.699
56 Recettes du SEAE provenant du produit de prestations de services et de travaux	2.788		6.334.595	6.327.661	6.337.383	6.327.661	9.722
57 Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif	8.191.127	7.991.179	33.250.315	24.462.809	41.441.442	32.453.988	8.987.453
58 Indemnités diverses	0	0	171.611	71.561	171.611	71.561	100.050
58 Indemnités diverses du SEAE	285.200	285.200	392.150	367.221	677.350	652.421	24.929
<b>6 Contributions et remboursements en vertus d'accords communautaires, etc.</b>	<b>9.324</b>	<b>9.324</b>	<b>1.147.035</b>	<b>503.774</b>	<b>1.156.359</b>	<b>513.098</b>	<b>643.261</b>
63 Contributions en vertu d'accords spécifiques	9.324	9.324	1.147.035	503.774	1.156.359	513.098	643.261
<b>7 Intérêts de retard</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>395</b>	<b>395</b>	<b>395</b>	<b>395</b>	<b>0</b>
<b>9 Recettes diverses</b>	<b>1.966</b>	<b>534</b>	<b>1.586</b>	<b>730</b>	<b>3.552</b>	<b>1.263</b>	<b>2.289</b>
<b>Total</b>	<b>10.503.403</b>	<b>10.132.676</b>	<b>98.629.134</b>	<b>88.029.409</b>	<b>109.132.537</b>	<b>98.162.085</b>	<b>10.970.453</b>

Le volume total des opérations de recettes en termes de droits établis, c'est-à-dire les ordres de recouvrement émis, s'est élevé à 109 millions d'euros en 2012. Sur ce montant, 98 millions d'euros ont été recouverts au cours de l'exercice et 11 millions d'euros seront recouverts en 2013.

Près de 60 % (57 millions d'euros) de l'ensemble des recettes recouvrées en 2012 sont constitués de taxes, de prélèvements et de redevances payés par le personnel du SGC. De ce montant, 25 millions d'euros proviennent de déductions effectuées sur les rémunérations du personnel. Les 32 millions restants correspondent aux contributions et aux transferts de droits à pension vers le régime de pension.

Le solde, soit 40 % (40 millions d'euros), provient de diverses opérations administratives. Les sources principales de ce montant sont les suivantes:

- le recouvrement d'une partie des montants versés aux États membres lors d'exercices précédents pour les frais de voyage des délégués, compte tenu des déclarations qu'ils ont présentées pour les exercices 2010 et 2011 (7,5 et 15,4 millions d'euros, respectivement) (chapitre 57);
- la restitution par les États membres de sommes payées pour les demandes d'interprétation supplémentaires dans certaines langues (7,1 millions d'euros) (chapitre 57);

- les virements effectués par le SEAE au Conseil à titre de paiements anticipés pour les services fournis par le SGC au SEAE (6,3 millions d'euros et 0,7 million d'euros) (chapitres 57 et 58 respectivement);
- les contributions des autres institutions au financement de la crèche du Conseil et les sommes payées à cet effet par les fonctionnaires du Conseil (1,1 million d'euros) (chapitre 57);

### **4.3 Dépenses de l'exercice 2012**

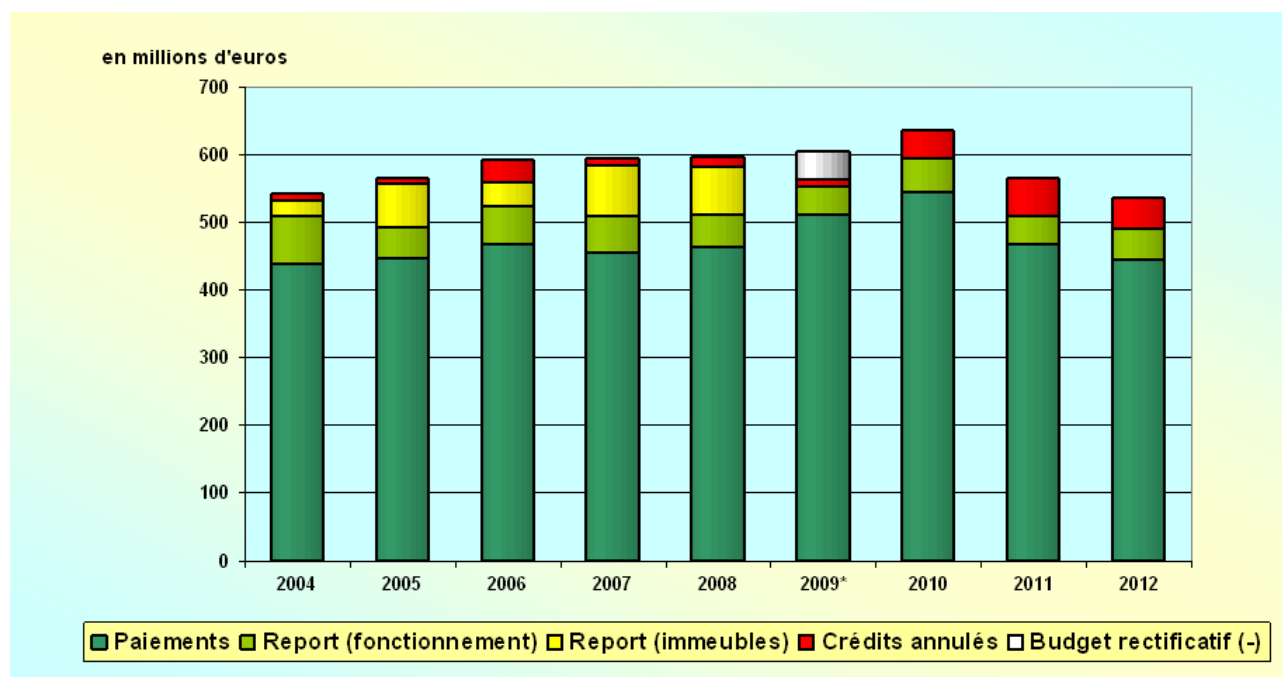
#### **4.3.1 Aperçu de l'exécution du budget au cours de la période 2004-2012**

Au cours des neuf années écoulées, le taux d'exécution global du budget du CE/C s'est situé aux alentours de 96 % (voir graphique 1). Le taux d'exécution se rapporte aux engagements pris au cours de l'exercice budgétaire.

Les paiements annuels effectués au cours de cette période ont représenté en moyenne 81 % du budget. La différence entre l'exécution globale et les paiements pour un exercice donné (c'est-à-dire les engagements non payés) a été reportée, conformément à l'article 9, paragraphe 4, du règlement financier, à l'exercice budgétaire suivant pour les paiements obligatoires.

Les crédits reportés se répartissent en deux catégories principales: crédits de fonctionnement du SGC et crédits concernant les bâtiments. Les premiers portent sur des obligations dûment contractées avant la fin de l'exercice budgétaire mais pour lesquelles les biens n'ont pas encore été livrés et/ou la facturation n'est pas intervenue avant la fin de l'exercice.

**Graphique 1: Exécution globale du budget au cours de la période 2004-2012**



\*) En 2009, le budget du Conseil a été réduit de 40 millions d'euros dans le cadre du *budget rectificatif n° 10/2009*. Ce montant a été transféré comme contribution du Conseil au plan européen pour la relance économique.

La deuxième catégorie concerne l'acquisition par le SGC d'immeubles, tels que le LEX, la crèche et le bâtiment Europa. Au cours des dernières années, le SGC a pu utiliser les économies réalisées dans le cadre de son exécution budgétaire pour financer ces acquisitions.

En 2012, deux paiements ont été effectués pour l'acquisition du bâtiment Europa: un premier paiement de 5 millions d'euros en février et un second de 10 millions d'euros en décembre.

#### 4.3.2 Exécution des crédits par catégorie en 2012

L'analyse des dépenses effectuées en 2012 est présentée sous forme agrégée pour les dix catégories de dépenses les plus importantes.

Le tableau 6 compare le budget final après virements (colonne 2) avec le résultat du budget en termes d'engagements (colonne 3). La différence entre le budget final et les crédits engagés correspond aux montants non utilisés en 2012.

**Tableau 6: Aperçu de l'exécution du budget 2012 (par catégorie, en euros)**

Catégorie	Budget 2012 (initial)	Budget 2012* (final)	Engagements	Taux d'exécution	Crédits annulés
	1	2	3	4=3/2	5=2-3
Tableau des effectifs	294 797 000	294 797 000	280 945 901	95,3 %	13 851 099
Autres dépenses de personnel	23 490 000	23 490 000	20 460 594	87,1 %	3 029 406
Immeubles	38 503 000	39 773 000	38 906 426	97,8 %	866 574
Informatique	36 116 000	36 116 000	35 987 499	99,6 %	128 501
Frais d'interprétation	86 723 000	79 517 346	73 648 026	92,6 %	5 869 320
Frais de voyage des délégations	24 675 000	20 095 654	5 425 528	27,0 %	14 670 126
Journal officiel	5 176 000	5 176 000	4 306 791	83,2 %	869 209
Divers	17 440 000	17 955 000	15 241 542	84,9 %	2 713 458
Réserve	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000
<b>Total (hors acquisitions)</b>	<b>528 920 000</b>	<b>518 920 000</b>	<b>474 922 307</b>	<b>91,5 %</b>	<b>43 997 693</b>
Acquisition de biens immobiliers	5 000 000	15 000 000	15 000 000	100,0 %	-
<b>Total général</b>	<b>533 920 000</b>	<b>533 920 000</b>	<b>489 922 307</b>	<b>91,8 %</b>	<b>43 997 693</b>

\*) Y compris les réaffectations internes de crédits

Le taux d'exécution global du budget 2012, qui inclut le paiement des avances pour le bâtiment Europa, est de 91,8 %.

La différence entre le budget final et l'exécution du budget peut s'expliquer par les raisons suivantes:

- L'absence d'adaptation salariale en 2011 et 2012 est à l'origine d'une sous-utilisation de 7,4 millions d'euros dans la catégorie "tableau des effectifs". Une sous-utilisation supplémentaire de 4,4 autres millions d'euros s'explique en raison du faible taux d'occupation des postes inscrits au tableau des effectifs (93 % en moyenne<sup>2</sup>). Le montant sous-utilisé restant de 2 millions d'euros est principalement lié à des besoins moins importants que prévu pour le paiement de certains droits prévus par le statut (tels que l'allocation de foyer et d'autres allocations.)
- Dans la catégorie des autres dépenses de personnel, près de la moitié de la somme économisée au total (1,4 million d'euros sur 3 millions) est liée à des dépenses moins importantes que prévu en ce qui concerne les agents contractuels, les experts nationaux détachés et d'autres prestations externes. La réduction des frais de missions correspond à une économie de 1,1 million d'euros.

<sup>2</sup> En 2011, le taux moyen d'occupation était de 92 %. Une réduction uniforme de 5,5 % a été appliquée aux crédits concernés en 2012.

- L'exécution globale des dépenses liées aux immeubles (hors Europa) s'est traduite par une économie de 0,9 million d'euros. Sur ce montant, 0,4 million d'euros proviennent d'une baisse des prix de l'eau, du gaz et de l'électricité et le reste correspond à des économies réalisées sur certains travaux d'équipement, d'installation et d'entretien.
- La sous-utilisation des crédits prévus pour les frais d'interprétation s'est élevée à 5,9 millions d'euros. Il convient de noter que cette sous-utilisation constitue le résultat final après le virement de 9,4 millions d'euros de l'enveloppe allouée à l'interprétation vers celle prévue pour les voyages des délégations<sup>3</sup> et le virement de 0,2 million d'euros destinés à couvrir des frais de justice supplémentaires du Conseil. Le résultat final inclut également la restitution de 2,4 millions d'euros de certaines enveloppes prévues pour les déplacements en vue de couvrir des frais d'interprétation supplémentaires dans certaines langues.
- Le montant disponible pour couvrir les frais de voyage des délégations s'élevait, après virements, à 34,1 millions d'euros. Le budget initial s'élevait à 24,7 millions d'euros dont 9,4 millions en virements provenant des économies réalisées sur certaines enveloppes prévues pour les frais d'interprétation. D'autre part, au cours de l'année, 2,4 millions d'euros ont été virés pour financer les demandes d'interprétation supplémentaires dans certaines langues. Étant donné que les États membres ont dû rembourser les montants non utilisés au cours des exercices précédents, seul un montant de 5,4 millions EUR a été engagé pour les paiements ultérieurs au titre du budget 2012. Cette sous-utilisation des fonds a également permis de virer 10 millions d'euros à titre de paiement additionnel pour le bâtiment Europa en 2012, 1,3 million d'euros pour des travaux d'aménagement et d'installation dans le bâtiment Justus Lipsius et 0,3 million d'euros pour certains frais de réunion à Bruxelles.
- Le taux d'exécution des crédits pour le Journal officiel a été de 83 %. Le montant annulé de 0,9 million d'euros figurant au tableau 6 correspond essentiellement au nombre moins élevé que prévu d'actes adoptés dans le cadre de la codécision, ainsi qu'au nombre également moins élevé d'autres actes législatifs publiés au Journal officiel en 2012.
- Concernant la catégorie "Divers", le taux d'exécution relativement bas s'explique par les facteurs suivants:
  - une baisse des besoins financiers pour la documentation, les publications et les manifestations publiques (0,9 million d'euros),

<sup>3</sup> Conformément à la décision 111/07, le SGC procède au virement de 66 % des montants inutilisés en faveur des enveloppes prévues pour couvrir les frais de voyage des délégués, qui doivent être utilisés au cours du même exercice. En 2012, ces montants s'élevaient à 9,4 millions d'euros.

- des besoins financiers moins importants que prévu pour l'organisation de réunions, y compris en ce qui concerne les frais de protocole, de conférences et de restauration (0,7 millions d'euros);
- des besoins moins importants que prévu pour certaines installations techniques, telles que des équipements multimédia dans les salles de conférence (0,5 millions d'euros);
- des besoins moins importants que prévu pour le transport, ainsi que pour le mobilier et le matériel de bureau (respectivement 0,2 et 0,1 million d'euros);
- La sous-utilisation globale du budget a permis de réaffecter 10 millions d'euros pour le paiement des avances concernant le bâtiment Europa, en plus des 5 millions d'euros inscrits dans le budget.

### 4.3.3 Modification du budget en 2012

Au cours de l'exercice 2012, les crédits ont été réaffectés au moyen de différents virements. Le tableau 7 présente les décisions qui ont modifié les crédits inscrits au budget au cours de la période 2008-2012.

**Tableau 7: Nombre de modifications du budget par type au cours de la période 2008-2012**

Modification		Nombre				
Type	Base juridique*	2008	2009	2010	2011	2012
Budget rectificatif	<i>Article 29 du RF</i>	0	1	0	0	0
Transfer B	<i>Article 22 du RF</i>	72	46	47	23	23
Transfer C	<i>Article 22 du RF</i>	3	2	2	2	2
Transfer D	<i>Article 24 du RF</i>	1	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>76</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

\*) Règlement financier de 2002; Règlement du Conseil n° 1605/2002

Les virements C, pour lesquels il y a lieu d'informer l'autorité budgétaire (conformément à l'article 22 du règlement financier), ont été effectués dans le but de renforcer ce qui suit:

- virement C1 en date du 31 mai 2012:
  - frais de justice supplémentaires liés à des affaires antidumping imprévues (240 000 euros).

- virement C2 en date du 29 novembre 2012:
  - paiement d'avances pour le bâtiment Europa (10 millions d'euros).
  - dépense supplémentaire (1 270 000 euros) pour trois projets concernant le bâtiment Justus Lipsius: amélioration des sorties de secours (217 000 euros), remplacement d'unités de refroidissement pour la climatisation (318 000 euros) et construction d'un centre de données local (735 000 euros),
  - budget affecté à la formation: virement du solde du programme de bourses d'études qui a été supprimé (26 000 euros).

En 2012, le budget interne du CE/C a été modifié par 23 virements B conformément à l'article 22, paragraphe 4, du règlement financier. Bien que ces virements ne doivent pas être préalablement notifiés à l'autorité budgétaire, ils ont été dûment justifiés, tant en ce qui concerne les lignes vers lesquelles les montants seront virés que celles sur lesquelles ils seront prélevés.

Le tableau 8 donne un aperçu des lignes budgétaires qui ont été modifiées de façon significative<sup>4</sup> en 2012 au moyen de divers virements.

**Tableau 8: Lignes budgétaires ayant fait l'objet de virements significatifs en 2012, en euros**

Poste / Article	Rubrique	Budget initial 2012	Virements	Crédits finaux	Différence
2002	Acquisition de biens immobiliers	5 000 000	10 000 000	15 000 000	200 %
2003	Aménagement des locaux	8 030 000	1 602 500	9 632 500	20 %
2004	Travaux de sécurisation	1 110 000	-325 000	785 000	-29 %
2010	Nettoyage et entretien	12 861 000	-390 000	12 471 000	-3 %
2012	Sécurité et surveillance des bâtiments	9 412 000	532 000	9 944 000	6 %
2100	Acquisition d'équipements et de logiciels	7 969 000	827 273	8 796 273	10 %
2101	Prestations externes pour systèmes informatiques	19 032 000	-291 121	18 740 879	-2 %
2102	Entretien et maintenance des équipements et des logiciels	4 891 000	300 648	5 191 648	6 %
2103	Télécommunications	4 224 000	-836 800	3 387 200	-20 %
2120	Achat et renouvellement de matériel et d'installations techniques	4 243 000	-809 000	3 434 000	-19 %
2122	Location, entretien, maintenance et réparation de matériel technique	580 000	300 000	880 000	52 %
2200	Frais de voyage des délégations	24 675 000	-4 579 346	20 095 654	-19 %
2202	Frais d'interprétation	86 723 000	-7 205 654	79 517 346	-8 %
2203	Frais réception et de représentation	2 000 000	377 000	2 377 000	19 %
2205	Organisation des conférences, congrès et réunions	800 000	-400 000	400 000	-50 %
2210	Dépenses de documentation et de bibliothèque	513 000	883 000	1 396 000	172 %
2230	Fournitures de bureau	657 000	-265 000	392 000	-40 %
2236	Frais de contentieux, frais juridiques, dommages, dédommagements	600 000	590 000	1 190 000	98 %

<sup>4</sup> Montant net supérieur à 250 000 EUR.

## 4.4 Crédits reportés

### 4.4.1 Exécution des crédits reportés de l'exercice 2011 à l'exercice 2012

Comme l'indique le tableau 9, un montant de 41,5 millions d'euros a été reporté de 2011 à 2012. Par rapport à 2011, les montants reportés ont diminué de 8,3 millions d'euros.

**Tableau 9: Exécution des crédits reportés de l'exercice 2011 à l'exercice 2012 (par catégorie, en euros)**

Catégorie	Crédits reportés de 2011	Paiements 2012	Taux d'exécution	Crédits annulés
	1	2	3=2/1	4=1-2
Tableau des effectifs	318 160	316 662	99,5 %	1 499
Autres dépenses de personnel	3 233 722	2 529 707	78,2 %	704 015
Immeubles	8 092 005	6 015 243	74,3 %	2 076 762
Informatique	17 074 869	16 046 010	94,0 %	1 028 859
Frais d'interprétation	5 599 875	5 507 872	98,4 %	92 003
Frais de voyage des délégations	-	-	-	-
Journal officiel	2 348 791	1 016 989	43,3 %	1 331 802
Titre III	19 079	4 029	21,1 %	15 050
Divers	4 808 554	4 137 433	86,0 %	671 121
Réserve	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>41 495 055</b>	<b>35 573 944</b>	<b>85,7 %</b>	<b>5 921 111</b>

Le taux d'exécution des crédits reportés de l'exercice 2011 s'est élevé à 85,7 %. En dépit d'une augmentation du taux d'exécution par rapport à l'exercice précédent, celui-ci reste en-deçà du niveau attendu (>95 %).

Les principales raisons qui expliquent le faible niveau de ce taux d'exécution sont les suivantes:

- Livraisons ou prestations incomplètes ou inexistantes de travaux/biens/de services commandés par le SGC au cours de l'exercice.
- Non-réception de factures correspondant à des travaux effectués, à des services prestés ou à des biens livrés. Il convient de noter que les montants correspondants font forcément peser une charge budgétaire sur les exercices suivants.

#### 4.4.2 Crédits reportés de l'exercice 2012 à l'exercice 2013

Le montant des crédits reportés de l'exercice 2012 à l'exercice 2013 s'est élevé à 46 millions d'euros (tableau 10)

**Tableau 10: Crédits reportés de l'exercice 2012 à l'exercice 2013 (par catégorie, en euros)**

Catégorie	Budget 2012 (initial)	Budget 2012* (final)	Engagements	Crédits reportés à 2013	Taux de report
	1	2	3	4	5=4/3
Tableau des effectifs	294 797 000	294 797 000	280 945 901	471 458	0,2 %
Autres dépenses de personnel	23 490 000	23 490 000	20 460 594	3 425 715	16,7 %
Immeubles	38 503 000	39 773 000	38 906 426	12 669 803	32,6 %
Informatique	36 116 000	36 116 000	35 987 499	17 525 448	48,7 %
Frais d'interprétation	86 723 000	79 517 346	73 648 026	6 048 263	8,2 %
Frais de voyage des délégations	24 675 000	20 095 654	5 425 528	-	0,0 %
Journal officiel	5 176 000	5 176 000	4 306 791	777 798	18,1 %
Divers	17 440 000	17 955 000	15 241 542	5 082 161	33,3 %
Réserve	2 000 000	2 000 000	-	-	-
<b>Total (hors acquisitions)</b>	<b>528 920 000</b>	<b>518 920 000</b>	<b>474 922 307</b>	<b>46 000 647</b>	<b>9,7 %</b>
Acquisition de biens immobiliers	5 000 000	15 000 000	15 000 000	-	-
<b>Total général</b>	<b>533 920 000</b>	<b>533 920 000</b>	<b>489 922 307</b>	<b>46 000 647</b>	<b>9,4 %</b>

\*) Y compris les réaffectations internes de crédits

Les montants reportés de l'exercice 2012 à l'exercice 2013 proviennent essentiellement des catégories suivantes:

- Informatique, pour un montant de 17,5 millions d'euros, dont 8,1 millions liés à l'assistance externe, 5,7 millions liés aux équipements et aux logiciels, 1,9 million liés à l'entretien et à la maintenance et 1,8 million lié aux télécommunications;
- Bâtiments, pour un montant de 12,7 millions d'euros, dont 6,8 millions pour des travaux d'aménagement, 2 millions pour la sécurité et la surveillance, 1,5 million pour le nettoyage et l'entretien et 1,2 million pour l'électricité, l'eau, le gaz et le chauffage.
- Interprétation, pour un montant de 6 millions d'euros.
- Divers, pour un montant de 5,1 millions d'euros, dont 2 millions pour le matériel technique, 1,8 million pour des dépenses d'information et de publication et 1 million pour des frais de réunions et de conférences.
- Autres dépenses de personnel, pour un montant de 3,4 millions d'euros;
- Journal officiel, pour un montant de 0,8 million d'euros.

## 4.5 Recettes affectées

### 4.5.1 Recettes affectées perçues avant 2012

Le montant total des recettes affectées perçues avant 2012 s'est élevé à 44,4 millions d'euros. Sur ce montant, 38,8 millions d'euros ont concerné les activités du SGC. Au cours de l'exercice, 38,4 millions d'euros ont été engagés, laissant ainsi 0,45 million à reporter à l'exercice 2013.

Une autre partie des recettes affectées perçues avant 2012 (5,6 millions d'euros) concerne des montants virés par le SEAE au Conseil en 2011 pour couvrir les dépenses des services définis dans différents accords de niveau de service (ANS) entre les deux institutions et fournis par le SGC.

**Tableau 11: Exécution des recettes affectées perçues avant 2012  
(par catégorie, en euros)**

Catégorie	Recettes affectées avant 2012	Engagements	Recettes affectées disponibles
	1	2	3=1-2
Tableau des effectifs	1 197 426	1 197 307	119
Autres dépenses de personnel	2 514 142	2 267 414	246 728
Immeubles	929 783	802 223	127 560
Informatique	1 622 061	1 551 677	70 384
Frais d'interprétation	5 277 857	5 277 857	-
Frais de voyage des délégations	26 404 686	26 404 686	-
Journal officiel	194 897	194 897	-
Divers	673 432	663 023	10 409
<b>Total CE/C</b>	<b>38 814 284</b>	<b>38 359 083</b>	<b>455 201</b>
Accords de niveau de service avec le SEAE	5 611 152	5 379 947	231 205
<b>Total général</b>	<b>44 425 436</b>	<b>43 739 031</b>	<b>686 405</b>

#### 4.5.2 Recettes affectées perçues en 2012

Le montant total des recettes affectées perçues en 2012 s'est élevé à 40,7 millions d'euros (tableau 12). Sur ce montant, 7 millions correspondent à des sommes virées par le SEAE au Conseil.

Les recettes affectées perçues en 2012 en lien avec des activités du SGC se sont élevées à 33,7 millions d'euros. Sur ce montant, 0,7 million d'euros a été utilisé au cours de l'exercice, tandis qu'un montant de 33 millions d'euros a été reporté à 2013 conformément à l'article 10 du règlement financier.

**Tableau 12: Exécution des recettes affectées perçues avant 2012  
(par catégorie, en euros)**

Catégorie	Recettes affectées 2012	Engagements	Recettes affectées disponibles
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3=1-2</b>
Tableau des effectifs	784 727	-	784 727
Autres dépenses de personnel	1 404 014	168 488	1 235 526
Immeubles	605 059	287 247	317 813
Informatique	473 960	91 698	382 262
Frais d'interprétation	7 114 352	-	7 114 352
Frais de voyage des délégations	22 860 824	-	22 860 824
Journal officiel	127 337	-	127 337
Divers	371 086	118 825	252 261
<b>Total CE/C</b>	<b>33 741 360</b>	<b>666 258</b>	<b>33 075 101</b>
Accords de niveau de service avec le SEAE	6 980 083	4 510 007	2 470 077
Total général	40 721 443	5 176 265	35 545 178

Les recettes affectées concernent principalement (à hauteur de 68 %) les dépenses de voyage des délégations (22,9 millions d'euros). Le montant de 7,1 millions d'euros pour l'interprétation concerne des paiements complémentaires pour certaines langues. Le solde concerne principalement le remboursement de sommes liées à différentes opérations administratives du Conseil.

CONSEIL

UTILISATION DES CRÉDITS DE L'EXERCICE 2012

Ligne budgétaire	Crédits initiaux	Virements/modifications	Crédits finaux	Engagements	Paiements	Report de droit à	Report par décision à	Crédits annulés
	2012	2012	2012	2012	2012	2013	2013	
	1	2	3	4	5	6	7	8 = 3 - 5 - 6 - 7
1000 Traitement de base	311 000,00		311 000,00	304 221,12	304 221,12			6 778,88
1001 Droits liés à la fonction	67 000,00		67 000,00	62 649,96	62 649,96			4 350,04
1002 Droits liés à la situation personnelle de l'agent	20 000,00		20 000,00	8 130,72	8 130,72			11 869,28
1003 Couverture sociale	20 000,00		20 000,00	11 876,76	11 876,76			8 123,24
1004 Autres dépenses de gestion	910 000,00		910 000,00	378 680,53	211 322,12	167 358		531 319,47
1006 Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	77 000,00		77 000,00					77 000,00
<b>100 Rémunérations et autres droits</b>	<b>1 405 000,00</b>		<b>1 405 000,00</b>	<b>765 559,09</b>	<b>598 200,68</b>	<b>167 358,41</b>		<b>639 440,91</b>
1020 Crédits provisionnels destinés aux modifications éventuelles des droits	49 000,00		49 000,00					49 000,00
<b>102 Crédit provisionnel</b>	<b>49 000,00</b>		<b>49 000,00</b>					<b>49 000,00</b>
<b>Total Chapitre 10 - Membres de l'institution</b>	<b>1 454 000,00</b>		<b>1 454 000,00</b>	<b>765 559,09</b>	<b>598 200,68</b>	<b>167 358</b>		<b>688 440,91</b>
1100 Traitements de base	219 068 000,00		219 068 000,00	211 616 173,82	211 616 173,82			7 451 826,18
1101 Droits statutaires liés à la fonction	2 573 000,00		2 573 000,00	1 937 144,29	1 937 144,29			635 855,71
1102 Droits statutaires liés à la situation personnelle de l'agent	57 434 000,00		57 434 000,00	54 770 833,91	54 770 834			2 663 166,09
1103 Couverture sociale	9 602 000,00		9 602 000,00	8 788 419,75	8 788 420			813 580,25
1104 Coefficients correcteurs	30 000,00	60 000,00	90 000,00	67 975,95	67 976			22 024,05
1105 Heures supplémentaires	1 633 000,00		1 633 000,00	1 538 691,78	1 538 691,78			94 308,22
1106 Droits statutaires liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	3 140 000,00	-60 000,00	3 080 000,00	2 226 661,19	1 755 203,10	471 458,09		853 338,81
<b>110 Rémunérations et autres droits</b>	<b>293 480 000,00</b>		<b>293 480 000,00</b>	<b>280 945 900,69</b>	<b>280 474 442,60</b>	<b>471 458,09</b>		<b>12 534 099,31</b>
1110 Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	321 000,00		321 000,00	303 472,77	303 472,77			17 527,23
1111 Indemnités pour cessation définitive de fonctions	282 000,00		282 000,00	236 508,42	236 508,42			45 491,58
1112 Droits des anciens secrétaires généraux	387 000,00		387 000,00	362 301,24	362 301,24			24 698,76
<b>111 Cessation de fonctions</b>	<b>990 000,00</b>		<b>990 000,00</b>	<b>902 282,43</b>	<b>902 282</b>			<b>87 717,57</b>

Ligne budgétaire	Crédits initiaux	Virements/modifications	Crédits finaux	Engagements	Paiements	Report de droit à	Report par décision à	Crédits annulés
	2012	2012	2012	2012	2012	2013	2013	
	1	2	3	4	5	6	7	8 = 3 - 5 - 6 - 7
1120 Crédit provisionnel (fonctionnaires et temporaires)	1 317 000,00		1 317 000,00					1 317 000,00
1121 Crédit provisionnel (retraités et dégagés)	5 000,00		5 000,00					5 000,00
<b>112 Crédit provisionnel</b>	<b>1 322 000,00</b>		<b>1 322 000,00</b>					<b>1 322 000,00</b>
<b>Total Chapitre 1 1 – Fonctionnaires et agents temporaires</b>	<b>295 792 000,00</b>		<b>295 792 000,00</b>	<b>281 848 183,12</b>	<b>281 376 725,03</b>	<b>471 458,09</b>		<b>13 943 816,88</b>
1200 Autres agents	7 752 000,00		7 752 000,00	6 952 901,93	6 922 872,67	30 029,26		799 098,07
1201 Experts nationaux détachés	1 187 000,00	-80 000,00	1 107 000,00	860 728,35	857 002,64	3 725,71		246 271,65
1202 Stages	565 000,00		565 000,00	558 462,60	547 655,87	10 806,73		6 537,40
1203 Prestations externes	2 069 000,00	210 000,00	2 279 000,00	2 009 592,18	1 265 594,26	743 997,92		269 407,82
1204 Prestations d'appoint pour le service de traduction	177 000,00	-130 000	47 000,00					47 000,00
<b>120 Autres agents et prestations externes</b>	<b>11 750 000,00</b>		<b>11 750 000,00</b>	<b>10 381 685,06</b>	<b>9 593 125,44</b>	<b>788 559,62</b>		<b>1 368 314,94</b>
1220 Crédit provisionnel	51 000,00		51 000,00					51 000,00
<b>122 Crédit provisionnel</b>	<b>51 000,00</b>		<b>51 000,00</b>					<b>51 000,00</b>
<b>Total Chapitre 1 2 - Autres agents et prestations externes</b>	<b>11 801 000,00</b>		<b>11 801 000,00</b>	<b>10 381 685,06</b>	<b>9 593 125,44</b>	<b>788 559,62</b>		<b>1 419 314,94</b>
1300 Frais divers de recrutement	152 000,00		152 000,00	150 250,00	93 893,80	56 356,20		1 750,00
1301 Perfectionnement professionnel	1 683 000,00	26 000,00	1 709 000,00	1 703 963,63	722 712,30	981 251,33		5 036,37
<b>130 Dépenses liées à la gestion du personnel</b>	<b>1 835 000,00</b>	<b>26 000,00</b>	<b>1 861 000,00</b>	<b>1 854 213,63</b>	<b>816 606,10</b>	<b>1 037 607,53</b>		<b>6 786,37</b>
1310 Secours extraordinaires	40 000,00	10 000,00	50 000,00	26 866,02	26 866,02			23 133,98
1311 Relations sociales entre les membres du personnel	119 000,00	-10 000,00	109 000,00	106 479,94	95 940,91	10 539,03		2 520,06
1312 Aide complémentaire aux handicapés	69 000,00	-10 000,00	59 000,00	42 046,03	31 966,30	10 079,73		16 953,97
1313 Autres interventions sociales	66 000,00	10 000,00	76 000,00	75 600,00	74 971,17	629		400,00
<b>131 Interventions en faveur du personnel de l'institution</b>	<b>294 000,00</b>		<b>294 000,00</b>	<b>250 991,99</b>	<b>229 744,40</b>	<b>21 247,59</b>		<b>43 008,01</b>
1320 Service médical	431 000,00		431 000,00	399 458,06	214 799,96	184 658,10		31 541,94
1321 Restaurants et cantines	1 115 000,00		1 115 000,00	1 031 872,03	1 024 460,53	7 411,50		83 127,97
1322 Crèches et garderies	1 749 000,00		1 749 000,00	1 629 000,00	885 127,38	743 872,62		120 000,00
<b>132 Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution</b>	<b>3 295 000,00</b>		<b>3 295 000,00</b>	<b>3 060 330,09</b>	<b>2 124 387,87</b>	<b>935 942,22</b>		<b>234 669,91</b>
1331 Frais de mission du Secrétariat du Conseil	3 216 000,00	-26 000,00	3 190 000,00	2 712 267,17	2 277 267,17	435 000,00		477 732,83
1332 Frais de voyage des membres du personnel dans le cadre du Conseil européen	600 000,00		600 000,00	533 264,69	493 264,69	40 000,00		66 735,31
<b>133 Missions</b>	<b>3 816 000,00</b>	<b>-26 000,00</b>	<b>3 790 000,00</b>	<b>3 245 531,86</b>	<b>2 770 531,86</b>	<b>475 000,00</b>		<b>544 468,14</b>
<b>Total Chapitre 1 3 – Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution</b>	<b>9 240 000,00</b>		<b>9 240 000,00</b>	<b>8 411 067,57</b>	<b>5 941 270,23</b>	<b>2 469 797,34</b>		<b>828 932,43</b>
<b>TOTAL TITRE 1 - Personnes liées à l'institution</b>	<b>318 287 000,00</b>		<b>318 287 000,00</b>	<b>301 406 494,84</b>	<b>297 509 321,38</b>	<b>3 897 173,46</b>		<b>16 880 505,16</b>

Ligne budgétaire	Crédits initiaux	Virements/modifications	Crédits finaux	Engagements	Paiements	Report de droit à	Report par décision à	Crédits annulés
	2012	2012	2012	2012	2012	2013	2013	
	1	2	3	4	5	6	7	
2000 Loyers	1 607 000,00	-77 500,00	1 529 500,00	1 527 296,71	1 524 023,75	3 272,96		2 203,29
2002 Acquisition de biens immobiliers	5 000 000,00	10 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00			
2003 Aménagement des locaux	8 030 000,00	1 602 500,00	9 632 500,00	9 478 257,16	2 711 843,32	6 766 413,84		154 242,84
2004 Travaux de sécurisation	1 110 000,00	-325 000,00	785 000,00	778 229,62	242 277,28	535 952,34		6 770,38
2005 Dépenses préliminaires à l'acquisition, à la construction et à l'aménagement d'immeubles	485 000,00	70 000,00	555 000,00	539 628,41	183 460,75	356 167,66		15 371,59
<b>200 Immeubles</b>	<b>16 232 000,00</b>	<b>11 270 000,00</b>	<b>27 502 000,00</b>	<b>27 323 411,90</b>	<b>19 661 605,10</b>	<b>7 661 806,80</b>		<b>178 588,10</b>
2010 Nettoyage et entretien	12 861 000,00	-390 000,00	12 471 000,00	12 330 689,96	10 790 693,87	1 539 996,09		140 310,04
2011 Eau, gaz, électricité et chauffage	4 232 000,00	-110 000,00	4 122 000,00	3 728 975,81	2 501 307,59	1 227 668,22		393 024,19
2012 Sécurité et surveillance des bâtiments	9 412 000,00	532 000,00	9 944 000,00	9 895 734,75	7 852 018,40	2 043 716,35		48 265,25
2013 Assurances	211 000,00		211 000,00	195 604,73	195 604,73			15 395,27
2014 Autres dépenses afférentes aux immeubles	555 000,00	-32 000,00	523 000,00	432 009,13	235 393,39	196 615,74		90 990,87
<b>201 Frais afférents aux immeubles</b>	<b>27 271 000,00</b>		<b>27 271 000,00</b>	<b>26 583 014,38</b>	<b>21 575 017,98</b>	<b>5 007 996,40</b>		<b>687 985,62</b>
<b>Total chapitre 20 – Immeubles et frais accessoires</b>	<b>43 503 000,00</b>	<b>11 270 000,00</b>	<b>54 773 000,00</b>	<b>53 906 426,28</b>	<b>41 236 623,08</b>	<b>12 669 803,20</b>		<b>866 573,72</b>
2100 Acquisition d'équipements et de logiciels	7 969 000,00	827 273,00	8 796 273,00	8 795 827,10	3 073 765	5 722 062		445,90
2101 Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de systèmes informatiques	19 032 000,00	-291 121,00	18 740 879,00	18 612 852,82	10 509 678,07	8 103 174,75		128 026,18
2102 Entretien et maintenance d'équipements et de logiciels	4 891 000	300 648,00	5 191 648,00	5 191 642,86	3 288 900	1 902 743		5,14
2103 Télécommunications	4 224 000,00	-836 800,00	3 387 200,00	3 387 175,95	1 589 707,06	1 797 468,89		24,05
<b>210 Informatique et télécommunications</b>	<b>36 116 000,00</b>		<b>36 116 000,00</b>	<b>35 987 498,73</b>	<b>18 462 050,44</b>	<b>17 525 448,29</b>		<b>128 501,27</b>
2111 Achat et renouvellement de mobilier	914 000,00		914 000,00	774 779,13	568 333,84	206 445		139 220,87
2112 Location, entretien, maintenance et réparation de mobilier	32 000,00		32 000,00	31 765,66	16 058,00	15 707,66		234,34
<b>211 Mobilier</b>	<b>946 000,00</b>		<b>946 000,00</b>	<b>806 544,79</b>	<b>584 391,84</b>	<b>222 152,95</b>		<b>139 455,21</b>
2120 Achat et renouvellement de matériel et d'installations techniques	4 243 000,00	-809 000,00	3 434 000,00	3 039 474,50	1 274 318,35	1 765 156,15		394 525,50
2121 Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de matériel et d'installations techniques	60 000,00	9 000,00	69 000,00	64 025,00	37 038,00	26 987,00		4 975,00
2122 Location, entretien, maintenance et réparation de matériel et d'installations techniques	580 000,00	300 000,00	880 000,00	744 282,89	555 128,65	189 154,24		135 717,11
<b>212 Matériel et installations techniques</b>	<b>4 883 000,00</b>	<b>-500 000,00</b>	<b>4 383 000,00</b>	<b>3 847 782,39</b>	<b>1 866 485,00</b>	<b>1 981 297,39</b>		<b>535 217,61</b>

Ligne budgétaire	Crédits initiaux	Virements/ modifications	Crédits finaux	Engagements	Paiements	Report de droit à	Report par décision à	Crédits annulés
	2012	2012	2012	2012	2012	2013	2013	
	1	2	3	4	5	6	7	
2132 Location, maintenance et réparation du parc automobile	384 000,00		384 000,00	258 583,52	200 532,86	58 050,66		125 416,48
2133 Plan de mobilité	360 000,00		360 000,00	250 239,47	125 239,47	125 000,00		109 760,53
<b>213 Transports</b>	<b>744 000,00</b>		<b>744 000,00</b>	<b>508 822,99</b>	<b>325 772,33</b>	<b>183 050,66</b>		<b>235 177,01</b>
<b>Total Chapitre 21 - Informatique, équipement et mobilier</b>	<b>42 689 000,00</b>	<b>-500 000,00</b>	<b>42 189 000,00</b>	<b>41 150 648,90</b>	<b>21 238 699,61</b>	<b>19 911 949,29</b>		<b>1 038 351,10</b>
2200 Frais de voyage des délégations	24 675 000,00	-4 579 346,00	20 095 654,00	5 425 528,00	5 425 528,00			14 670 126,00
2201 Frais de voyage divers	420 000,00		420 000,00	284 103,94	190 303,94	93 800,00		135 896,06
2202 Frais d'interprétation	86 723 000,00	-7 205 654,00	79 517 346,00	73 648 025,60	67 599 763,00	6 048 262,60		5 869 320,40
2203 Frais de réception et de représentation	2 000 000,00	377 000,00	2 377 000,00	2 137 952,82	1 717 688,17	420 264,65		239 047,18
2204 Frais divers de réunions internes	3 024 000,00	-102 000,00	2 922 000,00	2 787 218,16	2 278 477,99	508 740,17		134 781,84
2205 Organisation des conférences, congrès et réunions	800 000,00	-400 000,00	400 000,00	172 461,31	127 415,56	45 045,75		227 538,69
<b>220 Réunions et conférences</b>	<b>117 642 000,00</b>	<b>-11 910 000,00</b>	<b>105 732 000,00</b>	<b>84 455 289,83</b>	<b>77 339 177</b>	<b>7 116 113</b>		<b>21 276 710,17</b>
2210 Dépenses de documentation et de bibliothèque	513 000,00	883 000,00	1 396 000,00	840 232,22	601 603,68	238 628,54		555 767,78
2211 Journal officiel	5 176 000,00		5 176 000,00	4 306 791,38	3 528 993,02	777 798,36		869 208,62
2212 Publications générales	610 000,00	-155 000,00	455 000,00	287 331,16	139 379,53	147 951,63		167 668,84
2213 Information et manifestations publiques	1 753 000,00	172 000,00	1 925 000,00	1 735 061,91	1 069 552,33	665 509,58		189 938,09
<b>221 Information</b>	<b>8 052 000,00</b>	<b>900 000,00</b>	<b>8 952 000,00</b>	<b>7 169 416,67</b>	<b>5 339 528,56</b>	<b>1 829 888,11</b>		<b>1 782 583,33</b>
2230 Fournitures de bureau	657 000,00	-265 000,00	392 000,00	312 427,83	197 371,33	115 056,50		79 572,17
2231 Affranchissement	145 000,00	-65 000,00	80 000,00	79 976,56	62 714,24	17 262,32		23,44
2232 Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	40 000,00		40 000,00	33 000,00		33 000,00		7 000,00
2234 Déménagement	10 000,00		10 000,00					10 000,00
2235 Charges financières	20 000,00		20 000,00	10 180,00	5 029,52	5 150		9 820,00
2236 Frais de contentieux, frais juridiques, dommages, dédommagements	600 000,00	590 000,00	1 190 000,00	1 189 990,00	897 299,39	292 690,61		10,00
2237 Autres dépenses de fonctionnement	275 000,00	-20 000,00	255 000,00	208 455,98	95 896,19	112 559,79		46 544,02
<b>223 Dépenses diverses</b>	<b>1 747 000,00</b>	<b>240 000</b>	<b>1 987 000,00</b>	<b>1 834 030,37</b>	<b>1 258 310,67</b>	<b>575 719,70</b>		<b>152 969,63</b>
<b>Total chapitre 22 - Dépenses de fonctionnement</b>	<b>127 441 000,00</b>	<b>-10 770 000,00</b>	<b>116 671 000,00</b>	<b>93 458 736,87</b>	<b>83 937 015,89</b>	<b>9 521 720,98</b>		<b>23 212 263,13</b>
<b>TOTAL TITRE 2 - Immeubles, équipement et dépenses de fonctionnement</b>	<b>213 633 000,00</b>		<b>213 633 000,00</b>	<b>188 515 812,05</b>	<b>146 412 338,58</b>	<b>42 103 473,47</b>		<b>25 117 187,95</b>
101 Réserve pour imprévus	2 000 000,00		2 000 000,00					2 000 000,00
<b>TITRE 10 - Autres dépenses</b>	<b>2 000 000,00</b>		<b>2 000 000,00</b>					<b>2 000 000,00</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>533 920 000,00</b>		<b>533 920 000,00</b>	<b>489 922 306,89</b>	<b>443 921 659,96</b>	<b>46 000 646,93</b>		<b>43 997 693,11</b>